

Le désistement assisté : Vecteur d'intégration sociocommunautaire pour les adolescents dont le profil de délinquance est grave ou persistant

Marie-Pierre Villeneuve, doctorante en travail social

École de travail social et de criminologie

Université Laval



1

Conférence présentée au CICC-UQTR

25 novembre 2019

Mise en contexte

- Répondre à la délinquance grave ou persistante à l'adolescence comporte de nombreux **défis**.
 - Au plan de la détermination de la peine
 - Au plan de l'intervention
- Comment déterminer, imposer et administrer une peine conjuguant des impératifs légaux **ET** cliniques?
- ↗ des pratiques fondées sur les **données probantes** (*what works*) :
 - Gestion du risque (modèle RBR)
 - Peines alternatives (intermédiaires)

Les peines alternatives

L'exemple de l'ordonnance différée de placement (ODP)

- **Surveillance** intensive et **suivi dans la communauté**
 - « Mise sous garde à domicile »
- Liberté sous **conditions** (maximum 6 mois)
 - Conditions obligatoires : contrôler le comportement
 - Conditions facultatives : contrôler les facteurs de risque et répondre aux besoins criminogènes
- **Révocation** possible en cas de non-respect des conditions
- Au Québec, entre **55 et 60%** des ODP pourraient être qualifiées « **d'échecs** » (F.-Dufour, Villeneuve et Lafortune, 2017).
 - Près de 20% des ordonnances sont **révoquées** en cours de suivi
 - La **moitié** des adolescents **récidivent** dans l'année suivant la peine

Un résultat surprenant?

- En théorie, les peines alternatives peuvent « fonctionner » :



Réhabilitation

- Conditions visant la réhabilitation
- Développement d'habiletés personnelles et sociales
- Pratiques individualisées selon les besoins exprimés par les adolescents
- Accompagnement

Surveillance

- Nombre et nature des conditions restrictives
- Intensité et fréquence des contacts
- Visées de dissuasion, de punition et de contrôle

Des peines inefficaces ?

- Les **peines** alternatives ont mené à :
 - Adultération des peines
 - Criminalisation de certains comportements, pour certaines personnes
 - *Back door sentencing*
- Le **suivi pénal** varie considérablement :
 - Pouvoir discrétionnaire des intervenants responsables
 - Modèle de justice auquel adhèrent les institutions ET les acteurs
- **Comment peut-on expliquer les SUCCÈS observés?**
 - Outre le « *what works* », il y a les questions du « *how* » et du « *why* »



Au-delà de la récidive : Le désistement du crime

De l'examen des résultats à l'étude du processus de changement

Le désistement du crime

Processus graduel mais non-linéaire au cours duquel une personne :

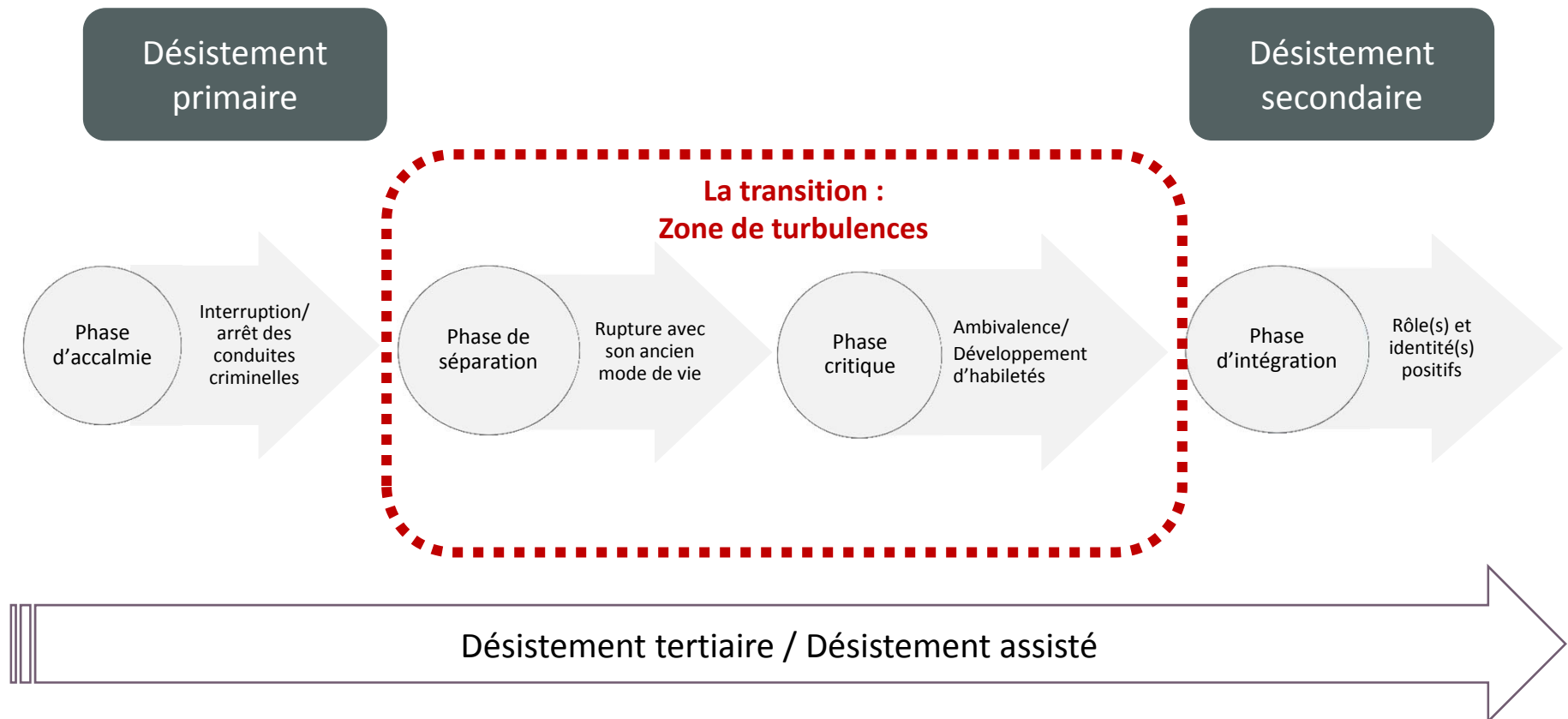
1. **Cesse** de commettre des délits
 - Désistement primaire ou comportemental
2. Adopte de nouveaux **rôles sociaux** et des changements **identitaires**
 - Désistement secondaire ou identitaire
3. **(Ré)intègre** et développe un sentiment **d'appartenance** envers la communauté
 - Désistement tertiaire ou relationnel (micro, méso, macro)

Peut être soutenu par des **interventions** formelles et informelles

- Désistement assisté

La transition vers le désistement secondaire

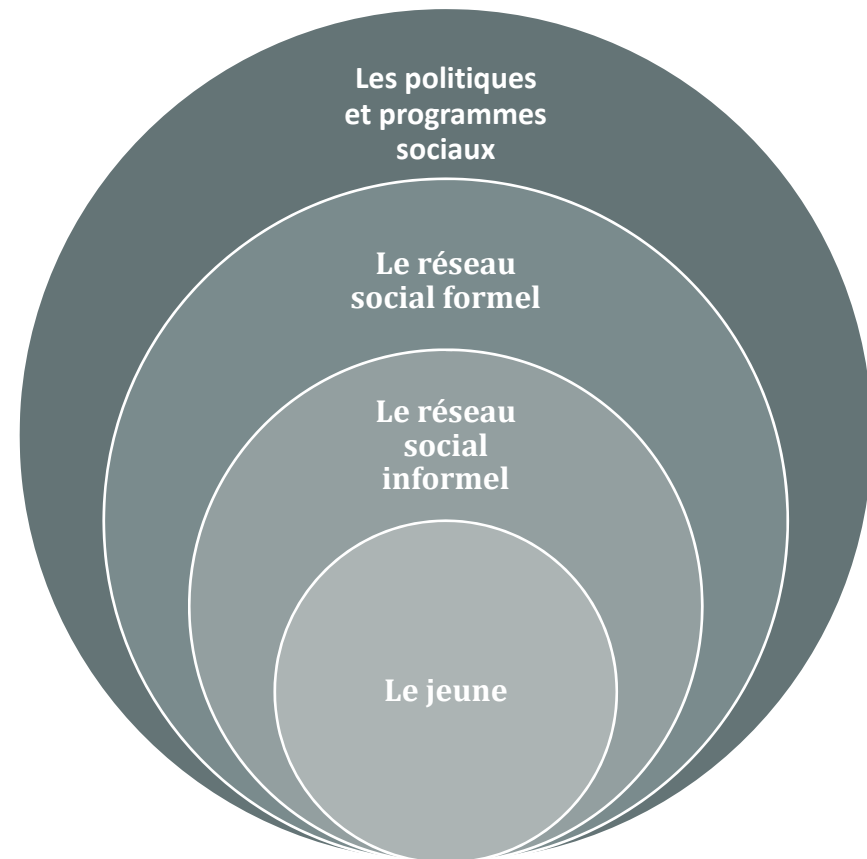
(Healy, 2012)



Le désistement des ADGP

(Villeneuve, F.-Dufour et Turcotte, 2019)

- Individuels
 - ≠ Consommation
 - Habilités sociales
 - Volonté de changement
 - Projets de vie / Vision du futur
- Relationnels
 - Soutien de la famille*
 - Liens sociaux
 - Relations amoureuses
 - *Relations formelles*
- Structurels
 - Emploi / formation



De la peine au désistement

- Nombre croissant d'études d'études sur le désistement assisté.
 - L'interface entre le désistement et les interventions pénales (McNeill, 2012).
 - Les changements observés dans les différentes sphères de la vie en cours de suivi pénal
- Peu de recherches sur le désistement assisté des ADGP.
- Pourtant :
 - Défis de l'intervention en contexte de peine alternative
 - Pertinence de telles connaissances pour l'optimisation des politiques et des pratiques d'intervention
 - La proximité du passage à la vie adulte en fait une période déterminante

Objectifs de la thèse

- Explorer les éléments associés aux trois phases de la transition du désistement primaire vers le désistement secondaire, en tentant de discerner lesquels sont favorables ou nuisibles :
 1. à l'arrêt de la délinquance;
 2. à l'adoption de nouveaux rôles sociaux; et
 3. aux changements identitaires.

Méthodologie

- Analyse qualitative des notes chronologiques consignées dans les dossiers de suivi de 26 ADGP québécois assujettis à une ODP
 - Données PIJ
- Stratégie d'échantillonnage dite « des cas déviants »
 - N'ont pas commis de nouveau délit dans les 12 mois suivant l'imposition de l'ODP, malgré la présence de plusieurs facteurs de risque
- Analyse générale inductive (Thomas, 2006)
 1. Inductive : condenser les données brutes en résumant chacun des dossiers
 2. Déductive : analyser selon des concepts prédéterminés selon les objectifs de recherche, les écrits scientifiques et le cadre théorique
 3. Combiner : identifier des structures sous-jacentes.

Portrait des répondants

- 26 adolescents âgés en moyenne de 17 ans
 - Durée de l'ODP : 3-6 mois
- Nature des délits :
 - Contre la personne (n = 11)
 - Drogues (n = 9)
 - Contre la propriété (n = 4)
 - Autres (n = 2)
- La plupart ont des antécédents judiciaires (23/26)
- Certains sont aux prises avec des problèmes de consommation (8/26) et/ou des troubles de santé mentale (7/26)
- La majorité sont assujettis à une forme de surveillance avant l'ODP (15/26)

Portrait des répondants

Occupation du temps	Au début de l'ODP	Après l'ODP	Après 12 mois
Emploi	8 (30,8%)	12 (46,2%)	15 (57,7%)
École	7 (26,9%)	7 (26,9%)	5 (19,2%)
Recherche d'emploi	5 (19,2%)	6 (23,1%)	6 (23,1%)
Inactif	6 (23,1%)	1 (3,8%)	0
Total	26	26	26

Phase de séparation

- Des changements peuvent survenir **avant** le prononcé de la peine :
 - + : Certains cessent de consommer et modifient leurs activités, « *parce qu'ils doivent toujours être en présence de l'un de leurs parents* » (Pierre-Olivier).
 - - : D'autres « *passent leur temps avec leurs amis* » (Alexandre et Charles-Olivier), à « *jouer à des jeux vidéo ou sur l'ordinateur* » (Antoine et Pascal) ou « *attendent la période d'inscription* » à un programme de formation (Kevin et Jacob).
- Les **premières rencontres** portent surtout sur les conditions de l'ordonnance et les modalités de surveillance.
 - Vérification du couvre-feu
 - Occupation du temps (horaire, chèque de paie, démarches d'emploi, inscription)
 - Prescription de tâches

Phase de séparation

- **Prescrire des tâches** et rappeler les obligations ne suffit pas à mettre les adolescents en action.
 - Plusieurs intervenants notent leur **manque d'organisation et de structure**, qui peut être exacerbé par la présence d'un trouble de santé mentale.

*Faisons le tour de la semaine et dit qu'il a eu **beaucoup de rendez-vous** : est allé à l'organisme de justice alternative pour ses travaux bénévoles, a **manqué** un rendez-vous à l'aide juridique et doit y retourner, est allé chez le dentiste. **A oublié** d'appeler au centre de réadaptation en dépendances pour l'évaluation en toxicomanie. **N'a pas** appelé pour le transport scolaire. [...] On revient sur ses démarches car actuellement il est plutôt **oisif** (Jacob).*

Phase de séparation

- Les intervenants peuvent prendre des **mesures concrètes** pour adapter les modalités de suivi, évitant ainsi de recourir aux manquements.
- En lien avec les rencontres :
 - « *donnent des billets pour le transport en commun* » (Thomas), « *se rapprochent d'où se trouve l'adolescent parce que les déplacements coûtent cher* » (Jacob)
- En lien avec le respect des conditions / occupation du temps :
 - Font des recherches d'emploi sur Internet lors de rencontres de suivi;
 - Réfèrent à des organismes communautaires spécialisés;
 - Imprintent des offres d'emploi qui pourraient l'intéresser;
 - L'accompagnent pour aller porter des C. V.

Phase critique

- Des **réflexions** s'amorcent, mais l'**ambivalence** est grande.
- La majorité des adolescents ne sont pas engagés dans un projet vocationnel clair. Ils n'ont « *pas de choix défini dans la vie, **tournent en rond** et ne font qu'attendre ce que la vie peut leur apporter* » (Guillaume).
- Plusieurs « *trouvent le **temps long*** »:
 - Ils trouvent difficile « *d'être restreints dans les heures de sorties et des activités avec les amis* » (Maxime).
 - Leurs activités sociales sont modifiées, parce que leurs amis « *ne veulent plus aller chez eux parce qu'ils ne peuvent pas consommer* » (Patrick).

Phase critique

- Certains adolescents ont « *une forte tendance à la **déresponsabilisation** et à rejeter le blâme sur la victime* » (Adam et Patrick) malgré qu'ils disent « *avoir eu leur leçon* » (Patrick) ou « **admettent** avoir commis 'une belle erreur' » (Adam).
- Ils peuvent « *se dire **chanceux** d'être chez eux et contraints seulement par des conditions sans être à l'intérieur des murs* » (Charles-Olivier).
- D'autres « *pensaient définitivement avoir à 'faire du temps' alors qu'ils se retrouvent actuellement à domicile* » (Pierre-Olivier).
- **Malgré tout**, ils sont nombreux à « **tirer l'élastique** ».

Phase critique

- Le **poids de l'ordonnance** demeure lourd pour plusieurs :
 - Ils « *trouvent difficiles les rencontres car il y en a trop* » (Antoine).
 - Ils « *clament qu'ils ne font que travailler, aller à l'école et voir un peu leur copine. Ils réclament pouvoir 'respirer un peu'... en voyant leurs amis* » (Raphaël).
 - D'autres « *semblent éprouver du découragement par rapport à leur recherche d'emploi* » (Alexandre).
- Ils peuvent alors choisir de **moduler leur participation** à certaines activités, ou du moins être tentés de le faire :
 - Pierre-Olivier « *prévoit faire un arrêt par rapport à sa scolarisation car il conçoit qu'il en a trop actuellement dans cette période et prétend qu'il ne sait plus où mettre la tête* ».

Phase critique

- Les intervenants abordent **plusieurs thèmes** afin de faire **prendre conscience** aux adolescents de leurs responsabilités, des conséquences de leurs actions et de l'importance d'apporter des changements dans leur mode de vie.
 - Revenir sur la situation entourant la commission du délit permet de « *questionner les adolescents à savoir si le délit vaut les contraintes de la garde* » et de lui « *demander de réfléchir aux avantages et désavantages de la vie de citoyen* » (Alexandre).
- Les adolescents sont dirigés vers des **programmes** offerts par des organismes communautaires pour répondre à des problèmes spécifiques.
- Les intervenants les sensibilisent à l'importance des emplois légitimes et de la gestion de leur budget.

Phase critique

- Les adolescents ont **plusieurs chances** de se mobiliser et de se conformer au suivi.
- Lorsque les manquements se répètent, les intervenants procèdent à « **la gradation de l'intervention** » :
 - Plans de rattrapage, assignations à domicile, suspensions de liberté pour procéder à l'examen de la peine, révocations de l'ordonnance ou dénonciations judiciaire.
- Ces mesures peuvent être utilisées par les intervenants pour **susciter un changement** dans la mobilisation de l'adolescent :

*Dans un premier temps, nous faisons un **retour** sur son retour à la maison, ce qu'il a pensé de sa période de suspension de liberté de 48h en centre de réadaptation pour l'examen de la peine, ce qui en ressort. Le jeune se montre **ouvert** et il se dit **conscient** que c'est le « coup de pied » qu'il avait besoin. Il mentionne que dorénavant il va respecter tout à la lettre (Charles-Olivier).*

Phase d'intégration

- Même si plusieurs ont des difficultés à s'adapter à la période de surveillance, celle-ci peut néanmoins les amener à contrôler leur comportement et réfléchir aux conséquences avant d'agir.
- Le partage de ces expériences peut être une occasion de **souligner les bons coups** des adolescents et les **encourager** à maintenir leurs efforts :

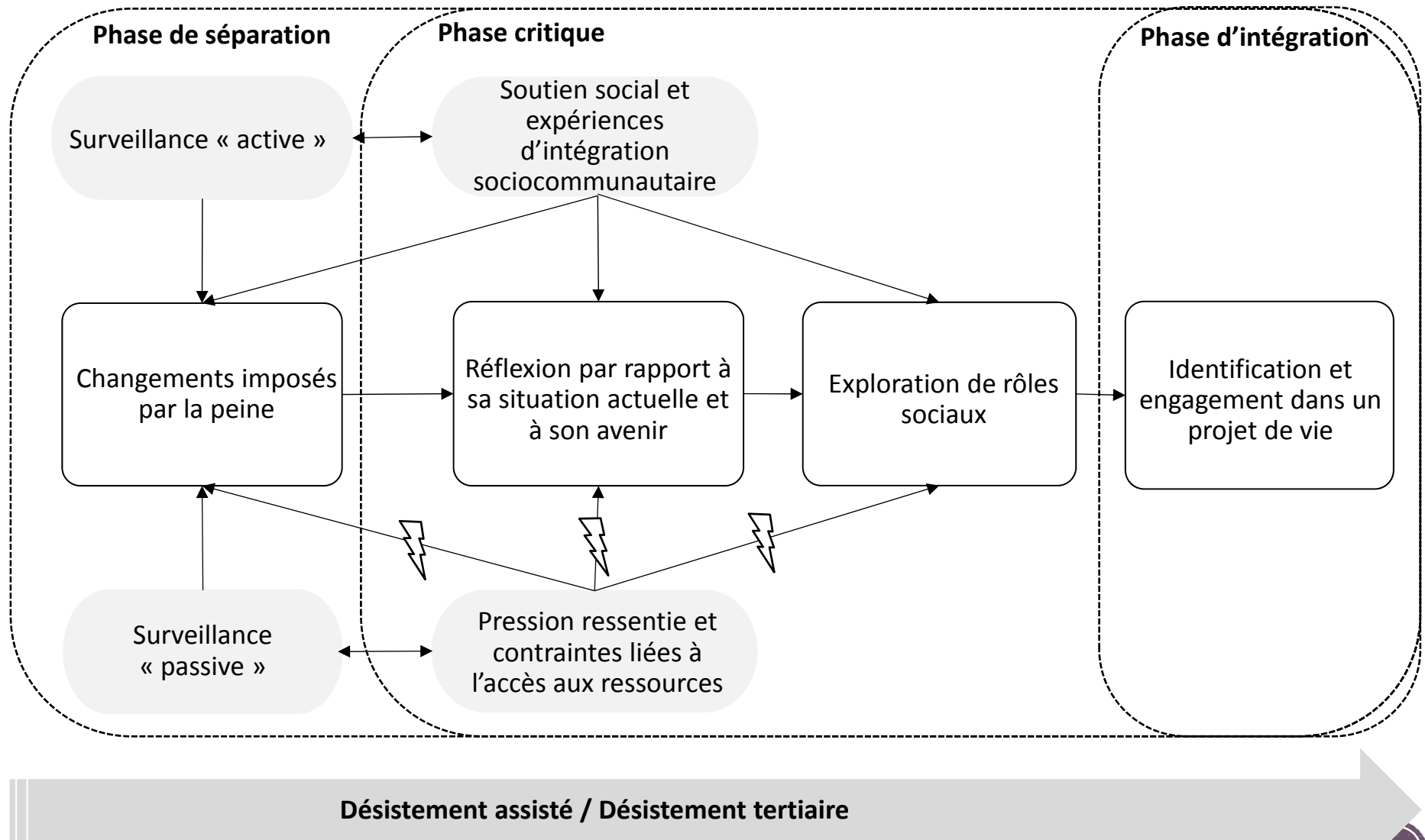
*Étienne me raconte que son premier réflexe a été de penser à le frapper, mais qu'il a tout de suite pensé à ses conditions et au fait qu'il ne voulait plus avoir de problèmes avec la justice et se retrouver en détention. Le soir, il s'est défoulé sur son « punching bag ». Lui **reflète qu'il a fait le bon choix** et le **renforce** en ce sens.*

Phase d'intégration

- Le **sens donné** aux interventions et l'attitude de l'intervenant peut amener les adolescents à porter un regard somme toute positif sur le suivi pénal :

*Adam nomme que, pour lui, son suivi actuel représente « une **expérience de vie de plus** » et un « coup de pouce » dans sa vie. Verbalise qu'il est à présent plus apte à **penser aux conséquences** avant d'agir et nous indique que, si un événement similaire se reproduisant aujourd'hui, il préfèrerait s'en aller. Relate avoir trouvé le début de sa surveillance difficile, mais **a fini par apprécier l'encadrement** dont il bénéficiait, **comprenant que notre objectif n'était pas de lui nuire, mais bien de lui apporter notre soutien pour l'aider à modifier ses comportements problématiques.***

Le processus de désistement d'ADGP en contexte de suivi pénal communautaire



Le désistement assisté : vecteur d'intégration sociocommunautaire

- Les conditions imposées peuvent devenir des leviers de changement.
 - Le suivi pénal **peut soutenir** l'engagement des adolescents dans un processus de désistement, **en les obligeant** à modifier leurs routines, leurs liens sociaux et les lieux qu'ils fréquentent.
- À court terme, il doit plutôt être envisagé comme une **opportunité** de poser les jalons de ce mode de vie « citoyen ».
 - Orienter les pratiques d'intervention sur l'élaboration de **projets de vie** structurant et le **développement des habiletés** personnelles et sociales qui permettront, à plus long terme, de les actualiser.
- Les ouvertures dans la structure sociale sont importantes pour initier ou soutenir les efforts de désistement.

Le désistement assisté : vecteur d'intégration sociocommunautaire

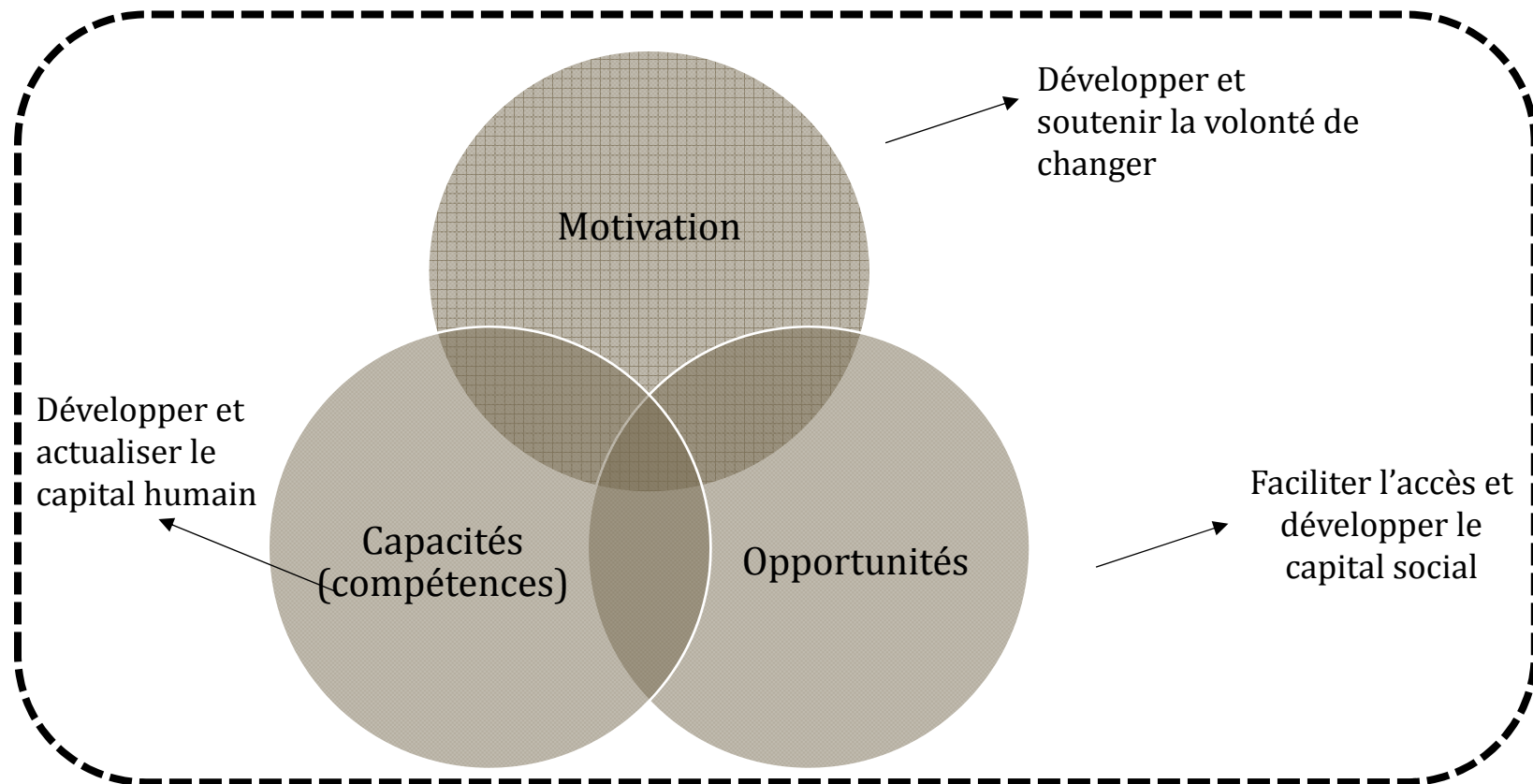
- Prioriser des cibles d'interventions dans une approche collaborative :
 - Favorise le sentiment de **reprendre le pouvoir** sur sa propre vie
 - Permet de **susciter l'espoir** que la situation peut s'améliorer
- Encourager à participer à de la **formation**
- Aider à **percevoir les ouvertures** dans la structure sociale
- Faciliter une **prise de conscience** sur sa situation et son avenir
- Outiller la personne dans sa **prise de décision**
- Développer des **stratégies** concrètes pour soutenir le désistement

Retombées pour la pratique

5 dimensions d'une pratique centrée sur le désistement (McNeill, 2006; McNeill et al., 2012)

1. Faire preuve de tolérance et de patience
 - Adapter ses exigences / être flexible
2. Individualiser les pratiques
 - Prendre en compte les ressources et les opportunités de changement disponibles (ou non)
3. Bâtir l'alliance
4. Collaborer à l'élaboration d'un projet de vie
 - Centré sur les forces, les désirs, les intérêts et les valeurs des jeunes
5. Souligner les bons coups et les progrès

Vers une pratique axée sur le désistement?



Tiré de McNeill et coll., 2012: 47

Conclusion

- Le désistement tertiaire (intégration sociocommunautaire) peut donc précéder ou promouvoir le désistement.
- Dans certains cas, la personne doit se voir offrir des opportunités/alternatives pour éveiller l'espoir et lui donner le goût de faire les efforts pour changer.
- Viser la (ré)intégration sociocommunautaire des jeunes judiciarisés implique de penser autrement l'intervention:
 - Il s'agit de donner **des outils** (expériences de travail, formation, développement de l'employabilité, gestion des émotions, résolution de problèmes) pour permettre d'envisager le désistement à plus long terme et, advenant une (re)chute, faciliter les prochaines tentatives de désistement.
- 4 formes de réhabilitation (McNeill, 2012)
 - Psychologique, légale, morale et sociale

Quelques références

- Farrall, S. (2002). *Rethinking what works with offenders: Probation, social context and desistance from crime*. Cullompton: Willan Publishing
- Healy, D. (2012). *The dynamics of desistance: Charting pathways through change*. New York: Routledge.
- Maruna, S., Immarigeon, R. et LeBel, T. P. (2004). Ex-offender reintegration: theory and practice. Dans S. Maruna et R. Immarigeon (dir.), *After crime and punishment: Pathways to offender reintegration* (p. 181-197). Cullompton: Willan Publishing.
- McNeill, F. (2006). A desistance paradigm for offender management. *Criminology & Criminal Justice: An International Journal*, 6(1), 39–62. doi: 10.1177/1748895806060666
- McNeill, F. (2012). Four forms of offender rehabilitation: towards an interdisciplinary perspective. *Legal and Criminological Psychology*, 17(1), 18-36.
- McNeill, F., Farrall, S., Lightowler, C., & Maruna, S. (2012). Reexamining evidence-based practice in community corrections: Beyond a “confined view” of what works. *Justice Research and Policy*, 14(1), 35-60. doi:10.3818/JRP.14.1.2012.35
- Villeneuve, M.-P., F.-Dufour, I. et Turcotte, D. (2019). The transition towards desistance from crime among serious juvenile offenders: A scoping review. *Australian Social Work*, 72(4), 473-489. Doi: 10.1080/0312407X.2019.1586967.
- Villeneuve, M.-P., F.-Dufour, I. et Farrall, S. (2019, soumis). Désistement assisté en contexte formel : une étude de la portée. *Criminologie*.
- Villeneuve, M.-P., F.-Dufour, I. et Turcotte, D. (2019, soumis). Désistement assisté : vecteur d’intégration sociocommunautaire pour des adolescents engagés dans une délinquance grave et persistante. *Criminologie*.

- **Pour en savoir plus :**
 - marie-pierre.villeneuve.1@ulaval.ca

- Remerciements :

**Fonds de recherche
Société et culture**

Québec 

